



Résiliation d'abonnement d'une salle de sport

Par **Mysticus2008**, le **07/11/2008** à **09:17**

Bonjour,

Je demande de l'aide, car j'ai souscrit un contrat d'un an dans une salle de sport Fitness First, cela fait maintenant 6 mois et je souhaite résilier car je suis au chômage depuis 2 mois et donc je n'ai plus les moyens de payer, je précise que je n'y vais plus depuis un bon moment, y'a t-il quelque chose à faire?

Mon père m'a conseillé de les rencontrer et de leur proposer un arrangement:

Soit il résilie mon contrat sans frais, soit je fais opposition sur les prélèvements à la banque.

Quelqu'un a une réponse ou un conseil à me donner?

Merci d'avance!

Par **ly31**, le **07/11/2008** à **09:30**

Bonjour,

Je viens de mettre en rapport avec "Fitness First", la personne responsable des résiliations est absente et sera présente en soirée

Dès l'obtention de sa réponse, je ne manquerai pas de vous tenir informé

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **Mysticus2008**, le **07/11/2008** à **09:46**

Merci beaucoup, car je ne sais vraiment pas comment faire ni ce que j'ai le droit de faire.

Par **Iy31**, le **07/11/2008** à **09:50**

Re Bonjour,

Fitness Firt est une "chaîne" de sport, dans quel département êtes vous situé ? ? ?

A vous lire

Gardez courage

Iy31

Par **Mysticus2008**, le **07/11/2008** à **10:20**

Je suis sur Paris, donc 75, et il s'agit de la salle située dans le 16 eme, rue la fontaine!.

Par **Iy31**, le **07/11/2008** à **10:45**

Re

Ok merci beaucoup

Courage

Iy31

Par **Iy31**, le **07/11/2008** à **11:04**

Re Bonjour,

Je viens de me mettre en rapport avec votre club de sport a paris 16°

Il y a malheureusement un préavis de deux mois et ceci même en cas de chômage

Je vous conseille fortement d'envoyer votre préavis en courrier recommandé avec accusé de

réception !

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **Mysticus2008**, le **07/11/2008** à **13:26**

J'ai pu rencontrer un commercial qui m'a proposé de suspendre mon abonnement, ce que j'ai fait , par la suite je déposerai mon préavis comme vous me le conseillez!

Merci pour tout!

Par **friloute**, le **14/05/2010** à **19:55**

Bonjour, je suis actuellement en litige avec ma salle de sport, celle ci refuse de résilier et rembourser mon abonnement alors que j'invoque un cas de force majeure : chômage (en interim lors de la souscription du contrat)et demenagement de 400km

Qui est dans son bon droit?

Merci

Par **friloute**, le **14/05/2010** à **20:26**

Voici la clause m'ayant décidé a le signer, je pensais que le fait d etre au chômage suffisait a etre considéré comme condition annulatoire

""Si je ne peux plus utiliser les installations pour des raisons indépendantes de ma volonté, constituant un cas de force majeure que je ne pouvais prévoir ou éviter,j'ai la faculté de demander la resiliation de mon contrat, sous réserve que le caractère de force majeure soit incontestable ."

Par **Sideré**, le **26/03/2011** à **22:37**

Bonjour, je suis inscrit dans une salle depuis septembre dernier. Je n'ai jamais eu de contrat, ni les conditions de vente, ni facture et souhaite quitter la salle. Quels sont mes droits et comment faire face au management qui refute ma demande?

Par **valou**, le **05/06/2012** à **20:43**

bjr j me suis inscrit à lady fitness et j'ai perdu mon emploi, et j'ai du résillié mon contrat en

moins de 2 mois. et aujourd'hui il me réclame la somme de 400 euros pour avoir résilié. que dois-je faire? aidé moi!!!

Par **salutfitness**, le 17/07/2012 à 16:41

moi, j'ai signé un contrat de 18 mois avec une condition, la voici:,, si je quitte les lieux(Dresden Allemagne) vers un pays plus loin(30km minimum), et si il n'y a pas de fitness first alors mon contrat sera résilié. sinon je dois faire le transfert de mon contrat vers la salle de sport de la ville ou du pays où je vais".

jusqu'à ce que c'est parfait. j'ai accepté les conditions, car de toutes les façons j'aime faire du sport et ça me dérange pas de faire le transfert du contrat!

seulement moi je suis allé après 8 mois au Canada, suite à l'acceptation de ma demande d'immigration!

on me demande alors de fournir soit le billet d'avion comme preuve, soit de ramener une amie pour faire un transfert de contrat vers elle, et le manager m'a dit:"ton ami bénéficie des frais d'inscriptions, car c'est juste un transfert"

et comme j'ai par hasard une amie intéressée à faire du sport, je lui ai proposé mon transfert de contrat. et comme bénéficiaire elle n'aura pas à payer les 80 euros (frais d'inscription). quand j'ai ramené mon amie, le manager lui a fait rendez-vous, et lui a fait de nouvelles conditions dans le sens où elle va avoir une meilleure formule si elle fait un contrat séparément. Mon amie s'est excusée au téléphone, et m'a dit avec cette nouvelle formule, je pourrais m'inscrire moi et mon mari avec moins de frais. et donc à la fin, je me retrouve moi sans transfert de contrat. mais j'ai dit que ce n'est pas du tout important car de toutes les façons moi je quitte l'Allemagne et j'ai la preuve.

Bref le manager m'envoie des emails, pour m'obliger à rester dans le Club. sauf que je ne peux pas changer ma vie pour ses beaux yeux!

j'ai envoyé mon billet d'avion comme preuve que je quitte le pays, et j'ai montré mon passeport avec la fin de mon visa, le manager a fait une copie sur mon passeport et l'histoire a fini. après un mois, je me retrouve avec une surprise, on me demande 90 euros(89,73) et on m'envoie un numéro de compte sur ma boîte yahoo, et on me dit que j'ai à payer deux mois car ils ont procédé tard à la résiliation de mon contrat! de l'harcèlement pour fournir la preuve de mon immigration, des documents personnels comme ma carte de résidence...etc

franchement les gens de fitness first doivent réfléchir avant de demander des choses illégales. je sais que j'ai bien respecté les règles de mon contrat. c'est vraiment très très malhonnête! remarque moi j'étais en Allemagne pour la recherche scientifique et j'ai pas de temps à perdre avec ce genre de personne

Par **salutfitness**, le 17/07/2012 à 16:45

j'espère que vous avez compris avec toutes les erreurs d'orthographe que j'ai fait. je vous demande pardon

Par **pat76**, le 17/07/2012 à 19:45

Bonjour Sidéré

Si vous n'avez signé aucun contrat ou abonnement, vous n'êtes tenu à aucune obligation et vous pouvez arrêter de fréquenter la salle de sport.

Vous direz au responsable que vous allez prendre contact avec les services de la répression des fraudes pour savoir si il est normal de ne signer aucun contrat et de n'avoir aucune facture et de reçu remis après paiement.

Par **kand**, le **26/09/2012** à **18:00**

bonjour moi j'ai souscrit un abonnement fitlane pour 1 ans depuis avril mais je pars vivre a londre ! ils veulent un justificatif pour que je puisse resilier mon abonnement mais je n'en ai pas ! je voulais savoir si j'ai le droit de bloquer le virement a ma banque ? (sur le contrat il y a juste marqué en cas de non paiement on vous encaisse la caution de 150 euros mais rien d'autre)

Par **pat76**, le **27/09/2012** à **14:27**

Bonjour

Allez faire examiner votre contrat par le service de la repression des fraudes et ensuite revenez sur le forum.

Par **jesse16110**, le **24/10/2012** à **14:45**

bonjour,
je vous explique mon probleme :

il y a deux ans mon amri qui venait de se separer de sa conjointe a voulu résilier son contrat, car il ne pouvait plus payer, a elancia. Il a rendu son pass sa carte ses cles etc.. a l'époque ils avaient dit, oralement ok. Aujourd'hui on reçoit une mise en demeure par une societe de recouvrement d'un montant de 622 € (sa comprend les mois d'abonnement restant, des dommages, les cles, le pass etc...)

je ne sais pas quoi faire en plus a ce jour nous sommes en dossier de surendettement mais nous n'avons pas inclus cette dette que nous ne connaissions pas, comme nous n'avons jamais eu de relance.

Par **pat76**, le **24/10/2012** à **16:52**

Bonjour

Si vous avez reçu une lettre simple, vous ne répondez pas.

L'erreur de votre mari, c'est de ne pas avoir résilié son contrat par écrit et d'avoir gardé une copie de la résiliation..

Quand devait se terminer l'abonnement?

Par **jesse16110**, le **24/10/2012** à **17:08**

je ne sais pas il n'a même pas gardé le contrat
je n'ai jamais eu de relances par lettre simple
pourtant il y avait eu un accord oral avec elancia a l'epoque mais pour le prouver...
jai simplement reçu le 27/09 un avis de reglement mise en demeure d'une societe de recouvrement

Par **pat76**, le **24/10/2012** à **18:37**

Vous avez reçu la mise en demeure par courrier simple de la part de la société de recouvrement?

Par **jesse16110**, le **24/10/2012** à **19:48**

OUI

Par **pat76**, le **25/10/2012** à **13:20**

Bonjour jesse

Vous avez reçu une lettre simple de la part de la société de recouvrement, ce qui signifie que vous n'avez rien reçu car aucune preuve de l'envoi et de la réception de la lettre.

Inutile de répondre et attendez le prochain courrier sans vous inquiéter.

Par **yayaznaz**, le **25/10/2012** à **23:19**

Je suis dans le même cas que vous, jesse.Mais il nous donne un délai de 20 jours pour régler et si on ne règle pas, il nous envoie devant les tribunaux.Je ne pensais pas en venir là car

jamais eu de relance.

Ca fait un peu peur car j'ai toujours été réglo.

Pat76, vous travaillez là dedans ou avez le même souci?

Par **pat76**, le **26/10/2012** à **14:59**

Bonjour yayaznaz

Je n'ai aucun soucis avec un club de sport, pouvant pratiquer le sport sans passer par un club fitness ou autre.

je ne travaille pas pour un club de sport.

je suis un retraité qui essaie d'aider au mieux bénévolement les internautes qui viennent sur le site, en répondant à leurs questions si possible avec les textes de loi.

En ce qui vous concerne, si vous avez reçu une lettre simple vous réclamant un paiement, vous n'en tenez absolument pas compte puisque l'envoi et la réception de cette lettre ne pourront pas être prouvés par l'expéditeur.

Ensuite, je vous conseille de prendre le contrat que vous aviez signé avec le club de sport et d'aller le faire examiner par les services de la répression des fraudes, il y a peut être des clauses abusives dans les conditions générales du contrat.

Vous aviez résilié votre abonnement par lettre recommandée avec avis de réception?

Par **LIZA67**, le **07/11/2012** à **12:08**

Bonjour,

Cela fait 1 mois que je me suis inscrite dans un club de sport (FITNESS K à PFAFFENHOFFEN).

Le personnel est sympathique, les cours collectifs nombreux et intéressants mais au fil des jours (j'y vais tous les jours), j'ai remarqué un énorme défaut qui m'embête vraiment beaucoup.

Il y a vraiment très peu de machines au niveau cardio-vasculaires (vélo, rameur, tapis...). A chaque fois, il faut attendre pour pouvoir pratiquer l'exercice que l'on souhaite et quand on l'a enfin obtenu, on remarque que d'autres personnes attendent pour prendre votre machine. Au départ, je n'avais pas vraiment fait attention à cela mais à force d'y aller, j'ai remarqué ce problème et pour moi qui adore le cardio, c'est devenu flagrant.

Payer plus de 600 € à l'année (jai donné 3 chèques à prélever à des dates définies dans l'année) pour attendre à côté d'une machine ou alors aller sur une autre machine à défaut, c'est vraiment frustrant !

Je me suis renseignée auprès d'autres clubs qui proposent les mêmes tarifs mais où il y a au moins 10 fois plus de machines (je n'exagère pas) donc je confirme mon indignation.

Je sais bien que ma raison n'est probablement pas valable (comme la maladie, le déménagement, le chômage...) mais je viens auprès de vous pour avoir une lueur d'espoir et quelques éventuelles informations complémentaires...

J'aurais préféré en parler directement à la salle mais le club étant petit, j'ai peur d'un refus et je n'oserais plus revenir tout en devant payer...

Merci d'avance

Par **pat76**, le **07/11/2012** à **15:56**

Bonjour

Pourquoi ne pas soulever le problème avec les autres adhérents qui sont dans l'obligation d'attendre également qu'une machine se libère, auprès de la direction de la salle de sport.

Par **LIZA67**, le **07/11/2012** à **16:18**

Disons que je suis assez réservée et que je n'ose pas en parler aux autres même si je vois bien leur frustration sur leur visage...

D'ailleurs, même si on en parlait à la direction, il serait difficile de résoudre le problème parce qu'il manquera de la place pour ajouter d'éventuelles nouvelles machines.

Par **pat76**, le **07/11/2012** à **17:13**

Rebonjour

Rien ne vous empêche de soulever le problème auprès des services de la répression des fraudes qui pourra certainement vous conseiller sur la procédure à suivre.

Par **ailyj**, le **29/11/2012** à **14:51**

bonjour,

je suis inscrite dans une salle de sport depuis juillet, j'ai signé un abonnement d'un an mais le club ne veut pas me donner le double de mon contrat sous prétexte que je paye mensuellement mon abonnement et que je n'aurai mon contrat qu'à la fin de mes 12 mois. Est-il normal de ne pas avoir le double de ce contrat et est-ce un motif pour annuler celui-ci? De plus, j'ai un litige avec eux car on me dit qu'on m'offre un mois mais sans me préciser que

les mois offerts se reporte à la fin de mon contrat ce qui fait que je dois 1 mois mais sans contrat comment je pouvais savoir que ce mois offert était reporté a la fin du contrat, que dois je faire? merci pour votre aide

Par **mimi30000**, le **30/11/2012 à 13:56**

Bonjour,

Jaimerais qu'on m'aide sur un petit prob.

Voilà j'ai souscrit a une salle de sport en février et j'ai pris sur 2 ans cette année. Sa fait pas 12 mois que j'y suis mais j'ai déménager dans une ville a côté mais pour y aller je galère un peu (circulation importante). Alors j'ai trouver une autre salle de sport plus près et moins cher. Est ce que je peut résilier mon contrat a cette salle pour m'engager a celle qui m'intéresse plus???

Merci de m'aider

Par **ultimacir**, le **07/02/2013 à 20:56**

bonjour

j'ai souscrit un contrat dans une petite salle de sport mais finalement je n'y suis pas aller suis je obligé de payer quand même dans la mesure ou j'ai signer le contrat ? même si je n'ai pas profité du produit ?

Par **pat76**, le **14/02/2013 à 15:08**

Bonjour

C'est vous qui avez décidé de ne pas profiter du contrat que vous avez signé.

Il n'y a pas de cas de force majeure qui vous oblige à ne pas vous rendre à la salle de sport.

le responsable de la salle de sport sera en droit de vous réclamer le paiement surtout si vous n'avez pas envoyé une lettre de résiliation motivée, de votre contrat.

Par **zenaqren**, le **29/03/2013 à 19:23**

bonjour

je m'étais inscrit a fitness first avec abonnement par prélèvement (abonnement donnant droit juste une seule salle pas la chaîne) depuis plusieurs mois fitness first a été racheté par health city ca fait 7 mois que je vais plus a la salle et 4 mois que ma banque rejette le prélèvement, pensant qu'il ne m'avait pas fait un contrat d'avenant lors du changement de prestataire je croyais être libre de partir sans préavis ! mais je reçois une lettre de leur avocat me réclamant

la somme de 400e pour solde d'abonnement et 60 e de frais pour retard de paiement mais au nom de fitnessfirst

sont ils dans leur droit ?????

Par **pat76**, le **04/04/2013** à **15:39**

Bonjour

Vous avez reçu une lettre simple de l'avocat ou un courrier recommandé?

Par **zenaqren**, le **04/04/2013** à **22:04**

bonsoir par recommandé

Par **angeline14**, le **10/04/2013** à **19:34**

Bonjour,

J'ai un problème également avec une résiliation de mon ancienne salle de sport.

Lors de ma visite dans cette salle de sport qui se situe en Belgique, la personne a l'accueil m'a fait remplir un document indiquant mon nom, prénom date de naissance et adresse (document non signé), il s'agissait d'une sorte de devis. Suite à cela, la salle de sport m'a fait signé aucun contrat mais elle m'a obligé à lui faire 12 chèques. quelque mois plus tard, j'ai été voir le gérant car mon ami étant tombé au chômage et étant la seule ressource du ménage j'ai demandé à résilier mon contrat, il m'a indiqué que ce n'était pas un motif valable. Puis j'y suis retourné avec mon ami et il a accepté par contre il n'a pas voulu me rendre les chèques que je lui avait donné et je lui ai indiqué que je ferais opposition. Il m'a indiqué oralement que sa ne lui posera pas de problème.

Aujourd'hui, je reçois une lettre simple de huissier, n'ayant jamais eu de rappel de la salle de sport avant, m'indiquant que je dois payer tous les mois restant de mon abonnement.

Je ne comprends pas déjà il attend la fin de l'abonnement pour le réclamer tous les mois non réglé, de plus il a à plusieurs reprises essayer de prélevé plusieurs chèques à la fois (mais j'ai vu que cela était légal).

Que dois-je faire? Dois je payer le montant que le huissier le réclame, n'ayant pas signé de contrat et n'ayant pas de clause de motif de résiliation possible.

Le fait d'avoir donné des chèques fait il que j'ai conclu un contrat à titre onéreux?

Merci de votre retour.

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **15:59**

Bonjour Angeline

La salle de sport étant en Belgique c'est la législation Belge de la consommation qui est en vigueur et vous dépendez de la Justice Belge.

Prenez contact avec une association Belge de consommateurs afin de connaître vos droits.

Par **zenaqren**, le **11/04/2013** à **23:07**

bonsoir pat76
aparement je t'ai posé une colle lol

Par **pat76**, le **18/04/2013** à **15:10**

Bonjour zenaqren

Ce n'est pas une colle, mais je ne répons qu'aux questions concernant la législation française.

Par **Pitchou02**, le **02/05/2013** à **22:49**

Bonsoir tout fraîchement inscrite dans une salle de sport. J'ai été reçu par une très bonne commerciale qui devait simplement me montrer l'endroit et me faire un devis. Et voilà que je signe un papier et donne un chèque de 59€ qui correspond à un mois. Cependant en réfléchissant mieux et à tête reposée je ne suis pas satisfaite de ce que propose ce club, de pus je n'ai aucun document de signe en ma possession.

Quel recours ai-je ?

Puisse je faire un courrier de résiliation même au bout de 2 jours de signature? Je ne leur pas fournie de certificat médicale.

Merci d'avance

Par **pat76**, le **16/05/2013** à **17:10**

Bonjour

Allez expliquer votre situation aux services de la répression des fraudes, ensuite envoyez une lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception.

Par **Purpurina**, le **04/03/2016** à **00:51**

Bonjour

Cela fais un peu plus de 1ans que j'étais inscrit dans une salle de sport fitness park

Je ne pouvais plus mis rentre suite à une perte d'emploi

J'ai fais opposition au prélèvement et rien d'autre

Pour moi les contrats sont sans engagement !!!

Maintenant je me retrouve avec un huissier qui me réclame 1000€ pour la

Salle de sport avec des frais et tout

Hors de la pars de la salle de sport jamais de nouvelles pas de factures lors des
prélèvements pas de contrat également bref ça me prend la tête grâve je pensais leur
envoyer un courrier en A.R

Mais se ne sais pas très bien si la loi chatel et de mon coter ??? Ou bien la perte de emploi
qu'elle courrier faire ???? Et l'huissier ?????

Merci énormément pour votre aide et vos efforts

Cordialement